

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 252

présenté par  
M. Forissier, rapporteur  
au nom de la commission des finances  
saisie pour avis

-----  
**ARTICLE 40**

Rédiger ainsi l'alinéa 9 de cet article :

« V. – 1° La sous-section 7 du chapitre II du titre I<sup>er</sup> du livre V et l'article L. 512-101 du code monétaire et financier sont abrogés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.